



PROCES VERBAL

Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales Groupe de travail 2 (GT2) Ouest de l'Irlande et mer Celtique

**Vendredi 28 octobre 2011
The Coach House – Château de Dublin**

Président sortant:	Hugo González
Président entrant:	Jesús Lourido
Rapporteur:	Paul Trebilcock

1. Accueil

Le président a accueilli les participants et ouvert la réunion à 11h00.

- Excuses

Des excuses ont été reçues de la part de Víctor Badiola (OPPAO), Sean O'Donogue (KFO), Jim Portus (SWFPO) et Marina Santurtún (AZTI-Tecnalia).

La liste complète des personnes présentes figure en annexe 1.

- Adoption de l'ordre du jour

Un article sur les mesures techniques de conservation a été ajouté et l'ordre du jour a été adopté par consensus avec cette modification.

- Adoption du procès verbal de la dernière réunion

Le procès verbal du GT2 qui a eu lieu le 6 juillet 2011 a été adopté par consensus.

2. Election des membres du bureau du groupe de travail

Le président a informé le GT2 qu'il ne se représentait pas comme président.

Le Secrétariat a informé les membres que les nominations suivantes avaient été reçues:

- Président : Jesús A. Lourido García
- Vice président : André Gueguen
- Rapporteur: Paul Trebilcock

Réunion du groupe de travail 2 du CCREOS
Ouest de l'Irlande et mer Celtique
Château de Dublin, 28 octobre 2011



Le GT2 a accepté les nominations à l'unanimité et Hugo González a remis la présidence à Jesús Lourido. M. González a remercié les membres du GT2 pour leurs efforts et exprimé ses remerciements plus particulièrement au rapporteur du GT2 et au Secrétariat du CCREOS pour leur soutien. Il a brièvement présenté la formation académique et la carrière professionnelle de M. Lourido et lui a exprimé ses meilleurs vœux dans son nouveau rôle. M. Lourido a présidé le reste de la réunion.

3. Mesures techniques de conservation

Le représentant de la Commission a présenté un rapport provisoire du CSTEP. Le rapport fournit un certain nombre d'options visant à adresser la problématique sur la sélectivité à l'Ouest de l'Ecosse, Mer d'Irlande et Mer Celtique. En ce qui concerne aux captures de cabillaud en mer celtique, le rapport considère un certain nombre de recommandations au niveau des rejets. L'utilisation des mesures d'urgence visant à introduire tous les changements techniques nécessaires des trois zones mentionnées était considérée.

Le rapport peut être consulté dans son entier sur le site web du CCREOS à titre d'information. Le rapport porte essentiellement sur les rejets de cabillaud, églefin, merlan et plie dans les engins remorqués. Pour le mer Celtique, l'augmentation de la taille de maillage et les nappes à mailles carrées ont été présentées comme les mesures clés pour la réduction de rejets de cabillaud.

Les membres du GT2 ont vivement indiqué qu'ils ne jugent pas approprié ou nécessaire que la Commission utilise de tels pouvoirs invoquant l'Article 7 du règlement de Conseil (CE) N° 2371/2002 pour imposer ces mesures à l'industrie de la pêche. Ils ne perçoivent aucune situation d'urgence eu égard aux stocks concernés.

En qualité de président du groupe de discussion Mer Celtique du CCREOS, Jacques Pichon a demandé si la Commission a lu les propositions sur l'amélioration de la sélectivité en vue de réduire les rejets de cabillaud, églefin et merlan, portant sur la taille de maillage et les nappes à mailles carrées, dans certaines zones de mer Celtique (sous-zones VIIIfg et une partie de j) soumises par le CCREOS début octobre. Il a souligné que ces propositions ont été développées avec les pêcheurs et représentent une épreuve et un sacrifice importants pour les flottilles concernées. Le document de position du CCREOS peut être consulté à la section publications du site web du CCREOS à titre d'information¹.

¹ Lien direct:

http://www.nwwrac.org/admin/publication/upload/NWWRAC_Proposal_Selectivity_Measures_SMP_Celtic_Sea_13102011_EN.pdf

M. Pichon a clairement indiqué que si la Commission ignore ces propositions et ne les prend pas en considération, il y aura de graves implications eu égard au travail en cours sur un plan de gestion à long terme pour la pêche démersale mixte en Mer Celtique.

Une approche autoritaire de ce problème de la part de la Commission compromettrait le soutien et l'adoption de l'industrie de la pêche.

En outre, les membres du GT2 ont exprimé les préoccupations et questions suivantes:

- Effets des augmentations de la taille du maillage sur la pêche de la sole → les augmentations de l'échelle proposée pour la réduction des rejets de plie rendraient la flottille de chalut à perche peu viable économiquement;
- Effets sur les autres pêches telles que la pêche de la cardine;
- Une analyse sociale ou économique ou une évaluation d'impact ont-elles été faites sur les effets des conclusions de ces rapports;
- A-t-il été tenu compte des taux de survie, en particulier des poissons plats;
- Historiquement, il a été remarqué que lorsque la taille de maillage a été augmentée contre la volonté de l'industrie, cela n'a pas fonctionné ou les objectifs désirés n'ont pas été atteints;
- La Commission ne semble pas tenir compte de la réponse des pêcheries ou y être sensible;
- *Un dictat* autoritaire va réduire les effets de tout règlement;
- L'épaisseur du fil ne semble pas avoir été prise en considération de quelque manière que ce soit.

Les représentants de la Commission ont répondu ainsi:

- Ils ont reçu les propositions du CCREOS et les étudiant – Les options fournies par le CSTEP dépassent les propositions du CCREOS. La Commission avait précédemment informé au CCREOS qu'un tel avis avait été demandé et il avait suggéré au CCREOS pour lui tenir en compte en faisant leur proposition;
- Ils ont reconnu les implications et y sont sensibles (c.-à-d. pertes de captures) pour la pêche de la sole et envisagent comment y réagir;
- Le rapport du CSTEP est une réponse au cahier de charges fourni, spécifiquement donnant un certain nombre d'options techniques pour adresser le niveau de rejets qu'il avait été identifié dans les trois zones. Autres pêcheries n'ont été pas décrites-elles;

- Les impacts sociaux et économiques pleins de ces diverses options doivent encore être considérés. Le but de présenter ce rapport au CCREOS était de les informer sur l'avis scientifique;
- Le rapport n'a pas étudié les taux de survie aux rejets mais est concentré sur la sélectivité des divers engins de pêche;
- Le CSTEP a fourni un certain nombre d'options pour considération et jusqu'ici il n'y a aucune proposition ferme de part de la Commission. Le projet de rapport doit être finalisé et encore approuvé pendant la session plénière du CSTEP au mois de novembre;
- Ils ont compris les implications possibles que suscite le fait d'ignorer les propositions du CCREOS, cependant face au conseil scientifique il faut une explication dégagée de pourquoi aucune solution spécifique n'est suivie.

Suite à cet échange d'opinion en toute franchise, il a été convenu qu'il est nécessaire d'établir un dialogue authentique entre la Commission et le CCREOS si cette question doit être résolue.

Action: **Etablir un dialogue authentique entre la Commission et le CCREOS à ce sujet, dès que possible.**

4. Priorités de travail du groupe de travail 2 pour l'exercice 7

Le GT2 est satisfait des propositions du CCREOS eu égard aux priorités de travail telles qu'elles apparaissent dans le programme de travail du CCREOS pour l'exercice 7 présenté par le secrétariat (qui peut être consulté à titre d'information sur le site web du CCREOS).

5. Questions des insuffisances de données pour l'évaluation des stocks

Le GT2 a noté que certains coordinateurs de données du CCREOS ont rencontré quelques problèmes de partage des données. Dans l'ensemble, le travail à ce sujet n'a pas beaucoup progressé, bien que la plupart des coordinateurs de données aient pris contact avec le personnel du CIEM concerné et que des discussions initiales aient eu lieu pour identifier les problèmes de données afin de voir ce qui est nécessaire de la part des parties prenantes.

Le GT2 président a demandé que les coordinateurs de données progressent sur le travail qui leur a été attribué et informent le groupe de leurs progrès lors de la prochaine réunion.



Il a été convenu qu'il serait bénéfique pour les membres et en particulier pour les coordinateurs de données d'assister et de participer aux prochaines réunions CIEM WKPOOR et WKFRAME ainsi qu'aux ateliers Benchmark du CIEM début 2012.

Action: Le secrétariat du CCREOS va tenir les membres informés en ce qui concerne l'heure, les dates et les lieux des réunions du CIEM WKPOOR, WKFRAME, WKLIFE, WKROUND et WKFLAT.

6. Position actuelle sur le merlu du nord et la langoustine VII

6.1. Merlu du nord

Certaines préoccupations ont été exprimées eu égard à la proposition de la Commission visant à réduire le TAC 2012 de 11% dans le contexte d'un pic d'abondance maximum historique du merlu dans les zones de pêche et des tendances relativement saines comme indiqué dans les récentes évaluations scientifiques. Il a été noté que la recommandation du CIEM concernait une réduction de 6%. La Commission a répondu que cela correspond à un choix fait par rapport à un des scénarios de gestion fournis par le CIEM pour garantir la transition afin d'atteindre le RMD ($F=0.24$) avant 2015.

6.2. Gestion de la langoustine en zone VII

En raison de circonstances imprévues, le document provisoire préparé par Lorcán O'Cinnéide a été retiré. M. O'Cinnéide a convenu de le réviser et de faire circuler rapidement une proposition provisoire du document de position du CCREOS qui englobe les dernières informations et opinions. Le secrétariat du CCREOS le fera circuler par voie électronique afin de recueillir les commentaires et de le finaliser.

Action: Lorcan va rédiger un document de position sur la langoustine en VII et le secrétariat du CCREOS va le faire circuler par voie électronique en vue de recevoir les commentaires et son approbation.

7. Rapport sur les conclusions du groupe de discussion pour les raies et les requins

Eibhlín O’Sullivan, présidente du groupe de discussion pour les raies, a présenté brièvement la réunion du 16 septembre à Madrid. Le procès verbal de la réunion peut être consulté dans son entier sur le site web du CCREOS à titre d’information².

Les points suivants ont été soulignés:

- Réunion positive avec de nombreux participants;
- Beaucoup d’informations, de données et de connaissances relatives à ces stocks ont été partagées lors de la réunion;
- Il est apparu que des mesures adaptées au niveau régional doivent être étudiées en détail;
- Les représentants irlandais de l’industrie de la pêche vont revoir leur document sur un futur plan de gestion pour les raies;
- Le secrétariat du CCREOS va faire circuler les documents révisés en vue de recueillir les commentaires;
- La réunion du groupe de discussion est un bon départ mais il reste beaucoup de travail à accomplir avant de pouvoir proposer des mesures de gestion cohérentes;

Action: Le secrétariat du CCREOS va faire circuler le document irlandais révisé sur une proposition de plan de gestion pour les raies.

8. Rapport du comité directeur sur le développement d’un PGLT pour la Mer Celtique

Le GT2 a pris note du travail en cours de ce comité de direction et a entendu qu’une réunion était prévue le 4 novembre 2011 à Paris en vue de faire progresser cet aspect important du travail. Les procès verbaux des réunions du groupe de discussion Mer Celtique peuvent être consultés sur le site web du CCREOS à titre d’information.

² Site de la réunion:

http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=512&language=English



9. Règlement relatif au marquage des engins: Comparaison entre les règlements CE 356/2005 & 180/2005 et le règlement UE 404/2011

Daragh Browne, spécialiste en engins de pêche et technologie du BIM, a fait une présentation détaillée sur le marquage UE des engins et la consolidation des règlements relatifs au contrôle et à la mise en application.

La présentation peut être consultée dans son entier sur le site web du CCREOS à titre d'information³.

Les points clé et les préoccupations évoqués sont les suivants:

- La portée du règlement de 2005 a été élargie sans consultation et inclut désormais la pêche au casier dans les eaux européennes au delà des 12 mn;
- Dans le cadre de l'application des conditions du nouveau règlement relatif au contrôle, il demeure un manque de clarté, en particulier en ce qui concerne son interprétation et son étendue (ex. : utilisation des réflecteurs radar ou des feux);
- Questions de stabilité pour les navires plus petits;
- Le marquage des fanions est et ouest peut se faire de façon plus efficace et plus simple;
- Certains changements ont été apportés aux règlements mais il est difficile de savoir quels éléments ont été changés ou pas ou pourquoi les changements ont eu lieu ou pas;
- Il n'y a pas eu de consultation avec le CCREOS à propos des changements insérés.

Il a été convenu que le CCREOS écrive à la Commission et demande pourquoi il n'a pas été consulté à propos des changements apportés à ce règlement ainsi que des clarifications sur les raisons de ces changements.

Action: Certains membres du GT2 du CCREOS et le secrétariat vont rédiger un courrier adressé à la Commission demandant pourquoi le CCREOS n'a pas été consulté à propos des changements à ce règlement ainsi que des clarifications eu égard aux changements et les raisons de ces changements.

³ Site du GT2:

http://www.nwwrac.org/Meetings/Meetings_ENG/Navigation.php?id=525&language=English



10. Résumé des actions et recommandations devant être présentées au comité exécutif

- Mesures techniques de conservation

Etablir un dialogue authentique entre la Commission et une délégation du CCREOS à ce sujet dès que possible.

- Insuffisances de données

Le secrétariat du CCREOS va tenir les membres informés en ce qui concerne l'heure, les dates et les lieux des réunions du CIEM WKPOOR, WKFRAME, WKLIFE, WKROUND et WKFLAT.

- Langoustine VII

Lorcán O'Cinnéide va rédiger un document de position ou une proposition pour la gestion de la langoustine en zone VII et le secrétariat du CCREOS le fera circuler par voie électronique en vue de recevoir les commentaires et son adoption.

- Raies:

Le secrétariat du CCREOS va faire circuler la nouvelle version du document de l'industrie de la pêche irlandaise sur une proposition de plan de gestion pour les raies.

- Marquage des engins:

Certains membres du GT2 du CCREOS et le secrétariat vont rédiger un courrier adressé à la Commission demandant pourquoi le CCREOS n'a pas été consulté à propos des changements à ce règlement et une clarification eu égard aux changements avec les raisons de ces changements.

Remarques de clôture:

Le nouveau président élu, Jesús Lourido, a remercié tous les membres et observateurs d'avoir participé à la réunion ainsi que les traducteurs pour leur excellent travail.

La réunion a pris fin à 13h00

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<u>MEMBRES</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Hugo	González	ANASOL-ARVI - président sortant
Jesús A.	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. - président entrant
Paul	Trebilcock	Cornish FPO - Rapporteur
Réné Pierre	Chever	Comité Pêches Guilvinec
Luc	Corbisier	SDVO
Juan Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
John	Crudden	European Anglers Alliance
Barrie	Deas	NFFO
José Manuel	Fernández Beltrán	OPP-07-LUGO
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Antón	González	Wales et West Coast FPA
André	LeBerre	CRPMEM Bretagne
Lorcan	O’Cinnéide	Irish Fish PO
Sean	O’Donoghue	Kyllibegs FO
Eibhlin	O’Sullivan	Irish South West FPO



<u>MEMBRES (suite)</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
José Luis	Otero	Lonja de la Coruña S.A.
Michael	Park	Scottish White Fish PA
Jacques	Pichon	ANOP-PMA

OBSERVATEURS		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Richard	Brouzes	OPBN
Daragh	Browne	BIM – Spécialiste des engins
Fuensanta	Candela	Commission européenne
Debbie	Crockard	MCS-Seas at Risk
Edward	Fahy	Journaliste indépendant
Cécile	Fouquet	EBCD
Roy	Griffin	Commission européenne
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie
Colm	Lordan	Marine Institute – Scientifique

OBSERVATEURS (suite)		
Eamon	Mangan	DPMEM France
Kevin	McDonnell	WSFPO Ltd.
Alan	McCulla	ANIFPO Ltd.
Sabela	Pérez Máiz	Commission européenne
Jane	Sandell	SFO Ltd.
Pieter-Jan	Schon	AFBINI – Scientifique
William	Stewart	CFCA
Mireille	Thom	WWF
Héctor	Villa González	SEGEPESCA – MMARM Espagne

SECRETARIAT du CCREOS		
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Coordinateur de politique de pêche